

Miséricable : sortir du piège avec l'UEM

Numéricâble appartient désormais à des fonds de pension dont l'unique objectif est de faire de l'argent le plus vite possible. Avec son monopole de fait, Numéricâble décrète des augmentations de tarifs sans concertation et laisse se dégrader le service au détriment de ses clients pratiquement captifs. De son côté l'UEM, régie municipale, donne toute satisfaction à ses 10.000 usagers dans 39 communes de la périphérie de Metz. La comparaison est édifiante il est temps de sortir du piège qui s'est refermé sur les messins.

Force est de constater que le service public du câble à Metz est désormais géré par une société privée qui ne rend comptes à personne, sauf à ses actionnaires britanniques et luxembourgeois. Le Maire de Metz avoue son impuissance à faire rendre des comptes. Pourtant, pendant des années, il a bâti sa communication de « visionnaire » sur ce câble qui faisait de Metz « la ville la mieux câblée de France » et « résolument tournée vers le troisième millénaire ». Il en a rempli tout un chapitre dans son livre « Le laminoir et la puce ». Tous les habitants de l'OPAC avaient été forcés, à l'époque, d'adhérer au système ainsi que nombre de résidents de copropriétés, les antennes collectives étant supprimées sur de nombreux immeubles.



Pourquoi ne pas confier la gestion du réseau câblé de Metz à L'UEM ?

Libre concurrence théorique

Aujourd'hui, les clients n'ont plus que les yeux pour pleurer : pannes à répétition, disparition de chaînes, coupures d'Internet, réception brouillée... et personne au téléphone pour s'expliquer. Le recours à la libre concurrence préconisé par le maire est tout théorique. Beaucoup de personnes ne savent pas ou ne veulent pas se lancer dans l'aventure d'un changement de système de télévision qui les exposerait à d'autres galères. Il faut être « branché » pour oser se désaccorder du câble et Numéricâble le sait bien et en abuse au mépris du bon droit.

On aurait aimé une réaction claire de la Ville et du responsable de la situation, le maire, qui a concédé l'occupation du domaine public, et imposé le passage du câble sur les immeubles privés.

Où est le cahier des charges qui permet à Numéricâble de passer ses réseaux sous la voie publique ? Quelles en sont les contreparties ? Quel est le véritable statut de ce réseau ? Il serait temps que la ville reprenne la main et que Numéricâble rende des comptes dans la mesure où les pratiques de ce monopôle montrent les conséquences d'un capitalisme sans concurrence et sans contrôle.

La solution de l'UEM

Il faut aussi envisager de faire reprendre ce réseau par l'UEM. Voici une régie municipale dont tout le monde sait qu'elle est efficace et prospère et dont une des spécialités est de gérer un réseau de télévision. Paradoxe ? Lors de la création du câble, le maire a préféré le privé à la régie municipale, laquelle a développé son réseau câblé dans les communes de la périphérie de Metz. L'UEM gère en effet à la satisfaction générale un réseau de 150 km de fibre optique et de 390 km de câble coaxial en desservant 39 communes et plus de 10.000 prises raccordées avec un taux de pénétration de 63 %.

La moindre des choses serait d'envisager la reprise du réseau câblé par l'UEM, car avec elle, le service est de qualité, on sait à qui s'adresser quand c'est nécessaire et il y a toujours quelqu'un au bout du fil.

Daniel Planchette
PS.



Danielle Bori
PCF



Dominique Gros
Conseiller Général
PS.



Marie Anne Isler Béguin
Député Européen
Verts.



Marielle Olesinski
PS.



Pierre Bertinotti
PS.



Pierre Tiercelin
PS.



René Darbois
Verts.



Véronique Roederer
PS.



Violaine Pauly
PS.

